

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 18 mai 2026 à 20h00
Présidence : Mme Sophie Thury
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillères et Conseillers, à la secrétaire du Conseil, à l'huissier et au public, la Présidente remercie l'Assemblée pour sa présence et tout particulièrement les futurs Conseillers et Conseillères qui ont accepté l'invitation de ce soir. Elle rappelle que, conformément au déroulement de la séance, les interventions du public ne peuvent pas avoir lieu pendant les débats mais qu'il est possible de venir poser les questions une fois la séance terminée, et elle invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. La Municipalité *in corpore* s'excuse. Il est confirmé que la séance du Conseil peut tout de même avoir lieu, la Municipalité n'ayant qu'une voix consultative. 12 membres du Conseil sont excusés et leurs noms sont énoncés. La Présidente rappelle enfin, au vu des nombreuses absences constatées ce soir, que malgré les impératifs personnels que chacun peut avoir, la présence de tous aux séances du Conseil communal est essentielle à son bon fonctionnement. En raison de l'absence de la Municipalité, le point 4 dédié aux communications de cette dernière est retiré de l'ordre du jour et aucune autre modification n'est demandée.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
3. Communications du Bureau du Conseil
Communications de la Municipalité
4. Présentation des postes du Bureau du Conseil
5. Présentation des Commissions permanentes
6. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

1. Appel

34 Conseillers participent à la séance, 12 sont excusés (Mmes Yolanda Barrientos, Valérie Hüsler, Magali Gaget, Sylvie Jara, MM. François Chappuis, Antoine Magnollay, Jean-Luc Rochat, Domingo Olaya, Marc-Olivier Christinat, Raphael Favre, Edy Piguet, Thierry Cretegny), 4 absents (MM. Vincent Bovet, François Blanc, Jan-Frederik Lange, Romain Roussel). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

- Mme S. Thury - Présidente : nous avons déjà procédé aux corrections suivantes demandées par M. FÜRER en amont de la séance :

Page 315 : ajustement des espaces, mise en majuscule du A de Avent, correction de l'orthographe du nom de M. FÜRER.

Page 317 : ajustement des espaces 317.

Page 320 : ajout d'un tréma sur Gmür.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité, 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Mme S. Thury - Présidente :

Date des prochaines séances :

Vous voyez à l'écran le calendrier des prochaines séances du Conseil de l'année 2026. Je vous rappelle que la séance du 22 Juin aura lieu à la salle Polyvalente à 19h et sera suivie de notre repas de fin d'année.

À ce propos, vous avez reçu un email avec un sondage pour confirmer votre présence à la séance ainsi qu'au repas : 35 personnes ont déjà répondu, merci aux autres de bien vouloir le compléter d'ici le 22 mai svp.

Comme vous le savez, il est assez rare que nous maintenions une séance s'il n'y a pas de préavis ou de décision à discuter, cependant je trouve intéressant de pouvoir écouter les présentations des Commissions permanentes en place ; cela permettra à chacun de disposer d'une vision claire des différents rôles et activités et ainsi de pouvoir se positionner lors des élections qui auront lieu à la séance d'assermentation le 18 juin prochain. Un grand merci à toutes les personnes qui ont accepté aussi rapidement de se prêter à cet exercice de présentation des Commissions. Votre réactivité, votre disponibilité et votre engagement font vraiment plaisir et sont très appréciés. Lors de cette séance qui se tiendra à 21h à la salle du Conseil seront élus les membres du Bureau – 1 Président – 1 premier vice-Président et 1 deuxième vice-Président – 2 scrutateurs – 2 scrutateurs suppléants – 1 huissier – 1 secrétaire ainsi que les membres des Commissions permanentes, c'est-à-dire : 7 pour la Commission des finances – 7 pour la Commission de gestion – 5 pour la Commission de recours – 5 pour la Commission d'urbanisme – 4 au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE et 2 suppléants – 3 pour la Commission du fonds pour le développement durable.

Séances CC 2026	Remise des rapports	Commentaires
9 février – 20h	28 janvier	
20 avril – 20h	8 avril	
18 mai – 20h	6 mai	
18 juin – 21h	-	Assermentation
22 juin – 19h	10 juin	Salle polyvalente-repas
28 septembre – 20h	16 septembre	
9 novembre – 20h	28 octobre	
14 décembre – 19h	2 décembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2026 : 8 mars // 29 mars // 14 juin // 27 septembre // 29 novembre.

J'en ai fini avec les communications du Bureau du Conseil et s'il n'y a pas de question nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Présentation des postes du Bureau du Conseil

- Mme S. Thury - Présidente : vous pouvez retrouver plus de détails concernant chaque poste dans le règlement du Conseil mis à jour le 20 juin 2025 et disponible en ligne sur le site de la Commune ou sur demande auprès du Bureau du Conseil.

Présidence : j'utilise le masculin neutre pour faciliter la compréhension.

Définitions :

Le Président est élu au bulletin secret, lors de la soirée d'assermentation, pour une année, et rééligible quatre fois consécutivement.

Il a la garde du sceau du Conseil, il est membre du Bureau du Conseil et du Bureau électoral.

Séances du Conseil :

Il prépare l'ordre du jour des séances de concert avec la Municipalité et convoque les membres du Conseil par écrit.

Il préside les séances du Conseil communal : ouvre et clôt les séances, donne la parole, veille au respect de l'ordre du jour, fait respecter le temps de parole, exerce la police de l'Assemblée, assure le bon déroulement des débats, garanti des échanges respectueux et équilibrés, veille à l'application du règlement du Conseil, tranche les questions de procédure. Il met les objets au vote, annonce les résultats et veille à la légalité des décisions. Il ne prend pas part aux votes lors des séances sauf en cas d'égalité. Enfin il participe à la relecture des procès-verbaux.

Dépouillement :

Paramétrage du scanner, convocation de l'équipe de dépouillement, coordination des opérations et publication des résultats.

Représentation :

Il représente officiellement le Conseil lors de divers événements (soirée des nouveaux habitants, fête du village...).

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le 1er vice-président.

À bien distinguer : le Président du Conseil ne dirige pas la Commune, il ne prend pas de décision exécutive et il doit faire preuve de neutralité politique.

Cela peut paraître un peu rigide présenté de cette manière, mais je vous assure que c'est passionnant. Si vous n'avez pas de question, je passe la parole à notre actuel premier vice-président : M. Tristan Jakob.

Vice-Présidence :

- M. T. Jakob : bienvenue aux futurs nouveaux Conseillers. Il y a deux vice-présidents. La deuxième vice-présidente actuelle est Mme S. Jara, excusée ce soir, et j'occupe la fonction de premier vice-président.

Tâches principales : assister aux séances du Conseil, c'est d'autant plus important que les vice-présidents sont chargés de la relecture du procès-verbal avant l'envoi aux Conseillers. Les deux vice-présidents font partie du Bureau électoral et à ce titre ils assistent au dépouillement de tous les scrutins : leur nombre varie d'une année à l'autre, c'est minimum quatre dont les dates sont annoncées à l'avance au moins pour les scrutins fédéraux. Il peut y avoir plus de scrutins, cela dépend s'il y a des deuxièmes tours ou pas. 2027 sera particulièrement chargée avec les élections cantonales en début d'année et les élections fédérales en fin d'année, il faut donc prévoir des dimanches de votations relativement chargés pour l'année prochaine. Les vice-présidents sont aussi appelés à se former au système de vote par dépouillement numérique que notre Commune a installé il y a maintenant trois ou quatre ans. Cela fait quelques dimanches à consacrer à la Commune mais lors de ces derniers on est toujours très bien accueillis car on a Fanny qui nous organise le petit-déjeuner, les 10h, le repas de midi si nécessaire et l'apéro une fois que tous les résultats sont rentrés.

Le vice-président est censé remplacer le Président en cas d'absence. Le Président n'a pas le droit d'être absent en principe. En trois ans de vice-président, j'ai dû suppléer une fois le Président en raison de son absence pour des raisons valables (cas de force majeure, impératif professionnel, maladie ou autre), le vice-président doit donc être prêt à endosser ce rôle en cas de besoin. Le 18 juin prochain devront être élus les deux vice-présidents pour l'année à venir donc si vous êtes motivés à vous engager pour notre Commune, sachant les impératifs de temps que cela prend, si vous êtes prêts à vous rendre disponibles aux différentes dates des séances et des scrutins, n'hésitez pas à postuler. Un dernier point les vice-présidents sont élus pour une année et rééligible d'année en année. S'il n'y a pas de question, je rends la parole et vous remercie.

Scrutateurs - scrutateurs suppléants :

- Mme C. Herzog : j'espère qu'il n'y aura pas trop de répétitions par rapport à ce que M. Jakob vient de dire. Les modalités d'élections de ces rôles sont indiquées dans les articles 12 et 13 du règlement du Conseil. Au Conseil communal d'Etoy il y a deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Les scrutateurs sont assis sur le devant de la salle lors des séances du Conseil, les scrutateurs suppléants sont assis dans l'Assemblée. Lors des séances du Conseil, les scrutateurs comptent les voix lors des votes à main levée ou relèvent les résultats en cas de vote à bulletins secrets. Les missions principales sont plutôt lors des dimanches de votations - élections : les scrutateurs doivent être présents à tous les dimanches d'élections que ce soit cantonales, communales ou fédérales. Lorsqu'il s'agit de votations, le travail se déroule généralement le dimanche matin, de 08h30 à 12h00 environ. En revanche, pour les élections communales, qui ont lieu tous les cinq ans - comme ce fut le cas ce printemps avec l'élection de l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité - le dépouillement demande beaucoup plus de temps. Il faut alors compter une journée entière, jusqu'à environ 17h00. Dans ce cas, nous faisons également appel aux scrutateurs suppléants

ainsi qu'à des jeunes de la Commune afin de renforcer l'équipe chargée du dépouillement.

Dates des scrutins passés et futurs pour référence :

- 2024-2025 : 22 septembre / 24 novembre
- 2025-2026 : 28 septembre / 30 novembre / 8 mars / 29 mars / 14 juin
- 2026-2027 : 27 septembre / 29 novembre / 28 février / (21 mars) / 6 juin

Les suppléants ne sont convoqués les dimanches qu'en cas d'absence des scrutateurs ou lors des dimanches d'élection communales - fédérales. Les tâches lors des dimanches de dépouillement sont : ouvrir les enveloppes de vote, trier les bulletins de vote, scanner les bulletins, réceptionner les bulletins de vote des habitants qui viennent déposer en personne leur bulletin dans l'urne entre 10h et 11h. Le dépouillement se déroule dans la salle du Conseil. Je reste à disposition si vous avez des questions.

Secrétaire :

- Mme S. Thury - Présidente : comme notre secrétaire n'est pas autorisée à prendre la parole, je vais vous énoncer les points principaux de ce poste :

C'est le seul poste qui peut être occupé par une personne non-membre du Conseil et domiciliée hors de la Commune - mandat de cinq ans, reconductible, élu par bulletin secret.

Séance du Conseil :

- Travail préparatoire : création et validation des documents avant envoi aux Conseillers et à la Municipalité – envoi sous format papier et numérique.
- Séance en elle-même : arrivée 1h avant pour finalisation de la présentation et mise en place. Prise de notes et enregistrement pour la rédaction du procès-verbal (PV).
- Post séance : impression et diffusion des différentes décisions prises - sauvegarde de la présentation écran mise à jour sur le serveur communal - communication aux différentes nouvelles Commissions - mise à jour des jetons de présence - rédaction du PV - circulation de la version pour relecture et validation - classement des documents pour archives - impression et signature du PV validé puis dépose au greffe pour publication et archivage dans la suite.

Votations :

- Travail préparatoire : calibrage du scanner et partage des informations reçues de la DGAIC, du Greffe, y compris convocation de l'équipe de dépouillement selon instructions de la Présidence - coordination de la mise en place de la salle avec l'huissier. Le samedi soir précédent - relève de la boîte aux lettres, ouverture des enveloppes grises et contrôle des cartes de vote.

Mise en place de la salle pour les dépouilleurs.

- Dimanche de votation :

Courses petit déjeuner et verrée - arrivée 1h avant pour mise en place et travail préparatoire - relève de la boîte aux lettres jusqu'à 11h - contrôle des cartes de vote – ouverture et fermeture du Bureau de vote - tenue du compte des enveloppes reçues (grises – jaunes) - validation de la saisie Votelec avec la Présidence - impression et distribution des résultats - rangement – archivage.

Administratif autre :

- Tenues des archives du Conseil (contrôlées par le préfet)
- Tenues des jetons de présences (Conseillers et Commissions)
- Tenue de la liste des Conseillers et viennent-ensuite (y compris tout changement)
- Aide à l'organisation d'évènements divers (fenêtre de l'Avent, apéritif, repas de fin d'année...)
- Réponses aux questions variées (boite e-mail conseil@etoy.ch).

- Mme S. Thury - Présidente : un grand merci aux membres du Bureau pour leur travail et leurs présentations. J'aimerais aussi souligner la très belle ambiance qui a toujours régné en son sein. Même lorsque nous devons consacrer quelques dimanches aux votations au cours de l'année, c'est toujours un réel plaisir de nous retrouver et de travailler ensemble.

5. Présentation des Commissions permanentes

Commission des finances :

- M. M. Thomson :

Présentation de la Commission des finances : ça fait dix ans que je suis membre de la Commission des finances et son Président depuis cinq ans.

Missions principales :

La Commission des finances (CF) est une Commission de surveillance permanente du Conseil communal pour les cinq ans de la législature.

Son rôle est d'étudier tout objet ayant une incidence financière, notamment le budget (chaque année), les arrêtés d'imposition (en principe chaque année), le plafond d'endettement (tous les cinq ans) et les demandes de crédits d'investissement (projets de construction ou rénovation).

Elle bénéficie d'un pouvoir d'examen étendu portant à la fois sur l'aspect purement financier et sur l'opportunité, la pertinence des dépenses engagées.

Composition et élection :

- Elle est composée de sept membres élus par leurs pairs au sein du Conseil communal. Ces membres sont nommés pour toute la durée de la législature (cinq ans).
- Une règle d'incompatibilité stricte s'applique : un membre du Conseil ne peut pas siéger simultanément à la Commission des finances et à la Commission de gestion.

Rythme de travail :

- La fréquence des séances varie selon la complexité des préavis.
- Pour l'examen du budget annuel : généralement trois à quatre séances intensives en novembre. Pour l'arrêté d'imposition la préparation se fait souvent en octobre.
- Pour les projets d'investissement et d'autres préavis : le nombre de séances est de deux pour des objets simples (ex : skate urbain, bornes de recharge) : la première pour la Commission seule afin de prendre connaissance du préavis, lister

les questions et nommer un rapporteur qui va écrire les questions et le rapport. La liste des questions est partagée parmi les membres de la Commission pour relecture puis envoyée à la Municipalité. La semaine suivante, ou celle d'après selon le timing, on fait une deuxième séance avec la Municipalité qui va répondre à nos questions, en principe de façon orale et parfois avec une copie écrite. Ces séances peuvent monter jusqu'à sept pour des dossiers majeurs (ex : salle multifonctions, rénovation des infrastructures).

- La CF s'organise comme elle le souhaite mais depuis les cinq dernières années les réunions se tiennent le lundi soir à partir de 20h.

Préavis :

- Au début de chaque législature on vote sur les compétences de la Municipalité : pour 2021-2026 elle pouvait engager CHF 60'000.- sans l'accord du Conseil. Tout investissement supérieur à CHF 60'000.- nécessite un préavis qui est voté par l'ensemble du Conseil pour savoir si on accepte ce projet ou pas. Enfin c'est la Municipalité qui exécute ce préavis.

Droit d'investigation et d'audition :

- Les membres de la Commission disposent d'un droit à l'information très large.
- La Commission a le droit d'interroger directement les membres de la Municipalité ainsi que la boursière communale lors de ses séances. Souvent la boursière, qui est là depuis de nombreuses années, a beaucoup d'information et elle est souvent en mesure de répondre immédiatement.

Recommandations au Conseil :

- Pour chaque objet étudié, la Commission rédige un rapport écrit par le biais de son rapporteur. Ce rapport est à remettre deux semaines avant la prochaine séance du Conseil afin de laisser deux weekends aux Conseillers pour en prendre connaissance.
- Elle y formule des conclusions proposant au Conseil communal d'accepter, de modifier, de rejeter ou de renvoyer le préavis à la Municipalité.

Compétences recherchées pour une nouvelle candidature :

- Esprit critique et sens de l'opportunité : capacité à évaluer si un projet est non seulement financièrement viable, mais aussi pertinent et prioritaire pour la Commune (usage économe des deniers publics).
- Rigueur et discrétion : respect strict de la confidentialité des débats et des documents consultés.
- Capacité de collaboration : aptitude à travailler de manière constructive avec les autres commissaires et à dialoguer avec la Municipalité.
- Bon sens : il suffit avant tout de faire preuve de bon sens, de curiosité et d'un esprit critique, les connaissances financières étant un atout mais non une nécessité.

Commission de gestion :

- M. C. FÜRER :

C'est la deuxième Commission de surveillance du Conseil, élue sur un an et non sur cinq ans comme la CF. Si la CF regarde le futur, la Commission de gestion regarde le passé et est chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. On va regarder comment la Municipalité a géré la Commune l'année précédente.

Elle est composée de sept membres, élus pour une année au scrutin de liste proportionnel à majorité simple, rééligibles deux fois et sera élue le 18 juin lors de la séance d'assermentation. J'ai connu la Commission de gestion avant, j'y suis revenu à présent en tant que rapporteur, on a souvent fonctionné en deux volets : un volet thématique (on se saisit d'un ou plusieurs thèmes pertinents pour l'année écoulée, cette année il s'agit de la gestion des déchets et de la salle multifonction) et un autre volet portant sur l'analyse des comptes qui seront regardés dans le détail en général, avec un focus sur le volet thématique.

Les comptes sont techniquement audités par des auditeurs externes, ce n'est donc pas le rôle de la Commission, il s'agit plus de vérifier que certaines pièces font du sens, qu'il n'y a pas eu de malversation, d'utilisation cachée par rapport à ce qui a été prévu dans les préavis adoptés et dans le budget accepté, en conclusion que l'argent a été utilisé de façon conforme.

La charge de travail est répartie de façon inégale au long de l'année avec un pic d'activité en mai-juin (lorsque les comptes sont disponibles).

A titre d'exemple pour cette année, nous avons reçu les comptes fin avril et je voulais remercier la Municipalité pour cela.

- Novembre 2025 : 1 réunion de planification.
- Janvier - Avril : 4 réunions, dont 2 avec des membres de la Municipalité.
- Avril - Juin : 1 réunion de présentation des comptes avec le Syndic et la Boursière, 6 réunions pour les comptes, 1 séance avec la Municipalité, 1 séance pour finaliser le rapport.
- Total : 14 réunions.

Le nombre des séances varie au gré des Commissions de gestion, il n'y a pas de règle.

Timing de cette année : il est prévu que les comptes doivent être remis au plus tard au 31 mai, on les a reçus le 28 avril, et il faut voter le préavis des comptes au plus tard le 30 juin, ce sera à la séance du 22 juin cette année. Nous avons donc jusqu'au 10 juin pour préparer et rendre notre rapport.

Quelques mots très personnels : j'ai participé à plusieurs Commissions *ad hoc*, la Commission de gestion est particulièrement intéressante car on a un contact plus approfondi avec la Municipalité, on les voit plusieurs fois, on peut aussi approfondir les questions entre nous ce qui se fait moins dans des Commissions *ad hoc* qui se réunissent en général deux fois sauf en cas de préavis important.

En résumé, c'est une Commission passionnante qui permet de comprendre la complexité de la gestion communale. Le nombre de réunions permet en outre de travailler sur des sujets de façon approfondie.

Commission d'urbanisme :

- Mme T. Bonamy : je vais vous présenter la Commission d'urbanisme que j'ai intégrée lors de la précédente législature.

Périmètre d'action et missions principales :

Il s'agit principalement de se prononcer sur les constructions et travaux envisagés par la Municipalité. Sur la dernière législature, nous avons travaillé sur le projet d'aménagement des environs de la gare, sur les projets d'aménagement qui entourent la salle multifonction y compris la construction des gradins autour du mini-pitch qui nous a valu beaucoup de débats ici.

Le gros enjeu pour la prochaine législature sera le plan d'aménagement communal (PACom) dans lequel la Commission d'urbanisme sera beaucoup impliquée.

Probablement aussi que le projet présenté lors de la dernière séance du Conseil pour la création de places de stationnement en bas, vers la gare, fera l'objet d'un préavis à étudier par la Commission d'urbanisme.

Collaboration et organisation :

La collaboration se passe au sein de la Commission et avec des échanges directs avec la Municipalité qui vient présenter son projet, qui répond aux questions soit par écrit soit lors d'une séance voire parfois lors de rendez-vous directement sur place afin de se rendre compte de ce qui est envisagé.

Au niveau organisation, comme indiqué dans le règlement du Conseil, la Commission est composée de cinq membres élus lors de la séance d'assermentation, pour la durée complète de la législature.

Intérêts, compétences ou prérequis utiles pour s'y engager :

Intérêts pour les questions d'aménagement du territoire, connaissances ou intérêts pour les bases légales existantes.

Intérêts pour les questions environnementales aussi mais attention à ne pas laisser son intérêt personnel prendre le dessus.

Charge de travail :

La charge fluctue vraiment en fonction des préavis qui concernent la Commission d'urbanisme et qui sont difficilement prévisibles.

Pour la prochaine législature comme indiqué plus haut, il faut s'attendre à devoir s'engager sur le préavis concernant la gare et le PACom, qui peuvent se révéler assez conséquents.

Nombre de séances de préparation généralement requis, ainsi que leur durée moyenne :

Il faut compter 3 séances au minimum d'une durée de 60-90 minutes. Enfin, il faut encore compter le temps requis pour la rédaction, la relecture, la finalisation et l'envoi du rapport.

- M. J. Spring : qu'est ce qui permet de savoir si la Commission d'urbanisme ou une Commission ad hoc doit travailler sur le sujet, par exemple pour l'aménagement de la gare ?

- Mme T. Bonamy : la Commission d'urbanisme se prononce sur l'impact au niveau urbanisme de cet aménagement pendant que la Commission des finances regarde l'aspect faisabilité financier. Il n'y a pas eu de Commission Adhoc engagée sur ce sujet. On interagit peu entre Commissions, chacune travaille dans son coin.

Commission de recours :

- M. V. Payot :

C'est une petite Commission de cinq membres régit par l'article 49, alinéa 2 du règlement du Conseil et qui est élue pour la durée de la législature.

Les bases légales sont les suivantes :

- Loi cantonale sur les impôts communaux (BLV 650.11: LCom) Art. 45 à 47aLCom
- Loi sur la procédure administrative (BLV 173.36: LPA-VD)
 - Art. 9 (récusation)
 - Art. 19 ss (délais)
 - Art. 29 (moyens de preuve)
 - Art. 33 ss (droit d'être entendu)
 - Art. 42 ss (décision)
 - Art. 75 (qualité pour agir)
- Les règlements communaux, y compris l'arrêté d'imposition

Il s'agit bien ici d'une Commission de recours d'un citoyen par rapport à une taxe ou un impôt que la Commune a dressé.

Elle est élue par la Conseil communal en début de législature, de la même manière que les autres Commissions qu'on vient d'entendre mais elle est une instance juridictionnelle ce qui veut dire que c'est comme un tribunal qui se situe entre le recourant et la Municipalité. Elle ne fait pas de politique, la procédure doit être appliqué dans le respect de toutes les parties tant au niveau de la Municipalité qu'au niveau du recourant, en sachant que tout le monde peut et doit être entendu, c'est important. Elle ne peut délibérer ou rendre son verdict que lorsque tous les membres sont présents, ce qui représente une différence par rapport aux autres Commissions. Exemple de types d'impôts sur laquelle la Commission peut être amenée à se prononcer : impôt sur les chiens, impôt foncier, taxe de séjour, taxe de promotion touristique, taxe sur les résidences secondaires, taxe pour l'équipement communautaire, taxe sur les eaux, taxe d'épuration, taxe sur les déchets, frais d'intervention de police.

Composition actuelle : MM. François Chappuis, Vincent Payot, Jacques Lepori, Gregory Knigge, Jean-Lucien Knigge. Ça fait vingt ou vingt-cinq ans que je suis à la Commission de recours, voire plus, je crois que je n'ai été appelé qu'une fois et encore je n'étais pas là au tout début, depuis nous n'avons jamais rien eu, malgré tout nous nous devons d'être là. C'est quand même une Commission relativement complexe parce que, comme vous agissez comme un petit tribunal, il est nécessaire d'avoir certaines connaissances, de se tenir au courant de ce qui se passe. À chaque législature, je suis un cours qui est donné par l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et qui me permet de me tenir au courant des lois car je n'ai pas envie de passer devant un vrai tribunal après coup. Je vous recommande de venir dans cette Commission.

Commission du fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique :

- M. V. Payot :

C'est une Commission qui se réunit tout le temps et souvent. Elle a été créée le 9 décembre 2019 sur demande de la Municipalité. Le Conseil a adopté le règlement sur le fonds de développement durable et l'efficacité énergétique le 10 décembre 2019. La Commission elle-même a été formée en 2020, c'est une Commission mixte entre la Municipalité et le Conseil communal. Elle est permanente, pour la durée de la législature, et est du ressort de la Municipalité. Les jetons de présence ne sont pas donnés par le Conseil mais par la Municipalité. Elle est composée de deux Conseillers municipaux ainsi que de trois Conseillers communaux, est chargée d'élaborer et de mettre à jour les directives qui sont relatives au fonds. On se réunit entre deux et quatre fois par année, cela dépend des grandes idées qu'on a. En novembre on échange des emails pour finaliser le tout en vue de la dernière séance du Conseil de l'année. Les objectifs du fonds sont la sensibilisation de la population aux problématiques énergétiques, climatiques et environnementales, la contribution à la réduction de la consommation d'énergie, le développement du recours aux énergies renouvelables, l'incitation à diminuer les émissions de dioxyde de carbone et de monoxyde d'azote, et l'encouragement à des actions de protection de l'environnement, de développement durable également hors périmètre de l'énergie.

Les domaines concernés sont :

- Les projets communautaires et citoyens : pour le moment il n'y en a pas eu mais ce serait bien qu'un jour un groupe de citoyens ait un projet de durabilité pour le bien de la Commune et des citoyens.
- Transports publics : on donne toutes les années des abonnements de train dès la naissance.
- Mobilité douce : vélos électriques à disposition.
- Économie d'énergie dans les bâtiments : isolation pour les bâtiments communautaires de plus de trois appartements mais également pour les panneaux solaires...
- Véhicules électriques et car-sharing : Vous pouvez vous faire rembourser un abonnement Mobility la première année et ensuite c'est à vie.
- Remplacement des haies envahissantes et monospécifiques : on n'a pas encore vu beaucoup de demandes car le remboursement n'était pas élevé au début, nous l'avons à présent augmenté et nous espérons que ça va encourager cette initiative (Laurels ou tuyas par exemple).

La Commission est actuellement composée de Marianne Reist et Charly Viquerat pour la Municipalité, et de MM Jan-Frederik Lange, Jacques Lepori et moi-même. A chaque fin d'année lors du dernier Conseil communal nous faisons un rapport sur les activités et les modifications qui ont été faites dans le cadre des directives.

Pour ceux qui s'intéressent à la durabilité et à l'environnement c'est un bon moyen de faire passer ses idées, la Municipalité n'est de loin pas fermée à ce genre de propositions, il s'agit également d'un bon moyen pour participer à la décarbonisation de notre environnement.

- Mme J. Amy : qui choisit les membres de la Municipalité qui participent à cette Commission ?

- M. V. Payot : c'est la Municipalité elle-même.

Représentation au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne Gimel Etoy) :

- Mme L. Jobin :

C'est une Commission assez légère qui ne demande pas trop de travail, franchement c'est raisonnable.

ASSAGIE est un acronyme qui signifie Association Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy, qui regroupe 12 communes (Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle, Saint-Oyens). L'association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire. Elle veille en particulier à la mise à disposition et à la gestion des locaux et installations scolaires. Son budget sert à financer : les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires, les camps et les sorties scolaires.

Comme gros projet il y a eu fin 2024 le collège de Féchy, l'aménagement des Communaux était typiquement débattu dans cette Commission. Donc si vous avez un intérêt dans tout ce qui est scolaire, tout ce qui touche nos enfants, engagez-vous c'est le bon endroit.

Depuis la rentrée d'août 2025, les Communes du périmètre ASSAGIE ont quitté le réseau morgien d'accueil de jour et l'ASSAGIE a repris à présent l'accueil pré et parascolaire ainsi que de l'accueil familial de jour. C'est un énorme morceau, je crois que ça se passe bien, mais cela ne concerne pas les Conseillers ASSAGIE, tout ce qui se passe dans l'Association concerne uniquement le Comité de Direction et la Commission de Gestion qui regarde, ne vous inquiétez pas.

Le fonctionnement et la structure de l'ASSAGIE ressemblent à ceux d'un Conseil communal : il y a un Comité de Direction qui est composé d'un Président et de membres qui sont des Municipaux représentants des 12 Communes. Il y a ensuite un Président et une secrétaire du Conseil. Les Conseillers ASSAGIE sont les représentants des 12 Communes, dont le nombre est fonction du nombre d'habitants de chaque Commune. Etoy a quatre Délégués et deux Suppléants, les petites Communes ont parfois un Délégué et un Suppléant.

Il y a deux séances par année scolaire, la première est toujours avant les vacances d'octobre et la deuxième avant les vacances de Pâques. Comme dans un Conseil, il y a le budget et les comptes à voter. C'est comme un deuxième Conseil avec 12 Communes au lieu d'une seule. Il y a très peu de préavis en dehors du budget et des comptes. Les Délégués au Conseil doivent rédiger et présenter un rapport d'activité au Conseil communal de leur Commune lors de la dernière séance de l'année de législature.

Commission *ad hoc* :

- Mme. S. Thury - Présidente : c'est une Commission qui se charge des sujets qui ne sont pas traités par les autres Commissions permanentes, elle est composée de cinq à huit membres en général, nommés lors de la séance où le préavis est présenté, dissoute une fois les conclusions du préavis votées.

Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour nous faire ces belles présentations bien détaillées, cela va probablement motiver les nouveaux Conseillers-Conseillères et bien sûr les anciens aussi.

6. Propositions individuelles

- Mme S. Thury - Présidente passe la parole à qui la souhaite

- Mme V. Elamly : j'aurais voulu demander quelque chose à la Municipalité qui malheureusement n'est pas là mais je vais quand même en parler. Il y a eu une intervention ici le 6 mai soir concernant la gravière des Bois de Ballens et j'aurais voulu connaître la position de la Municipalité. Pour ceux qui ne sont pas au courant il y a une énorme gravière qui est en voie d'ouverture et qui va être prochainement, on ne sait pas très bien quand, mise à l'enquête et qui sera en deux parties. Juste pour vous donner une idée, quand les deux parties de cette gravière seront ouvertes, ça va prendre quasiment la superficie de la ville de Lausanne, donc c'est vraiment quelque chose d'énorme. Il va y avoir un abattage d'arbres absolument gigantesque puisqu'on parle de 60 terrains de football d'arbres abattus. On parlait de la Commission de la durabilité, c'est vrai que c'est un peu interpellant et j'aurais voulu connaître la position de la Municipalité d'autant plus qu'il va y avoir en tous cas des passages de camions à Aubonne qui sont prévus. Il semblerait que la Municipalité d'Aubonne va interdire le passage des camions à l'intérieur du village, ils vont donc devoir passer ailleurs, sachant qu'ils vont aller sur Gland et sur Vuflens-la-Ville, et se pose la question s'il ne va pas y avoir quelques camions supplémentaires, pas énormément, mais quand même, qui vont traverser le village. On a déjà eu des problèmes avec les chats écrasés, on a parlé de 30km/h dans la région de la Cure, c'est vrai que c'est intéressant de connaître leur position, pour savoir si quelque chose a été fait. Il semblerait qu'on ne soit pas concerné mais il y a 5'000 habitants qui seront concernés par une éventuelle pollution de l'eau étant donné que les sources ne sont pas très loin de cette méga-gravière, on parle d'une quantité importante de sources qui seraient à environ 1km de l'endroit concerné. Le passage des camions, le fait de creuser cette gravière qui va descendre à 20-25 m de profondeur, est-ce que ça ne va pas impacter les cours d'eau, les nappes phréatiques... ? C'est un petit peu sur tout ça que j'aurais voulu demander l'avis de la Municipalité mais comme ça Mesdames et Messieurs vous êtes informés si vous ne le saviez pas.

- Mme S. Thury - Présidente : je pense que ce serait bien de revenir sur ce sujet lors du prochain Conseil mais ce sera quand même mentionné dans le PV et ils auront peut-être le temps de se préparer un peu d'ici-là.

- M. V. Payot : je pense que vous n'êtes pas sans savoir que le 12 et 13 juin aura lieu la fête du village. J'insiste sur la fête du village et non pas la fête au village car nous avons déplacé la fête à la salle polyvalente où nous allons recréer un village. Il y a plein d'animations pendant cette fête, ça commence le vendredi soir à 18h avec deux concerts, des gens de la région. Le samedi sera un peu plus corsé car on commence à 10h30, juste là en face, pour faire la relation entre la fête au village et la fête du village, on va faire une petite partie officielle, au cours de laquelle Mme la Présidente a été conviée d'ailleurs, et puis on descendra en cortège jusqu'à la salle polyvalente et début des festivités avec, pour commencer naturellement, on est dans le Canton de Vaud, un apéro. Des tas d'activités sont prévues, toutes les sociétés locales seront là pour vous présenter leurs activités mais aussi pour permettre de manger, il y aura des animations soit préparées par les sociétés locales soit celles que nous avons fait venir comme les clowns, ballonistes, tours de magie... Il y a la traditionnelle course à pied, sans circulation puisque le départ se fera depuis la salle polyvalente et qu'elle se déroulera dans les vergers. Je vous ai préparé des flyers, en principe vous les recevrez dans les boîtes aux lettres sauf

pour ceux qui ont marqué « pas de publicité », dans le cas où vous aimeriez avoir le programme.

- Mme S. Thury - Présidente : une bien belle fête qui se présente, le flyer est aussi disponible en ligne sur le site de la Commune.

La séance est levée à 21h06.
Prochaine séance le 22 juin 2026.

La Présidente
Sophie Thury

La Secrétaire
Fanny Gantin

